Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Jour férié rémunérés?

Par Cicine

Bonjour je suis aide ménagère chez 3 particuliers les jeudis et je travaille en chèque emploi services
Au mois de mai il y aura 3 jeudis fériés
Mes employeurs devront ils me rémunérer sachant que je n'irai pas travailler
Merci par avance

Par yapasdequoi

Bonjour,
Réponse sur le site CESU:
[url=https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/gerer-la-relation-de-travail/les-absences-et-jours-feries/quelles-regles-sappliquent-po-1.html]https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/gerer-la-relation-de-travail/les-absences-et-jours-feries/quelles-regles-sappliquent-po-1.html[/url]

Par janus2

Bonjour,
Le 1er mai sera payé.
Le 8 mai ne le sera pas puisque vous n'aurez pas travaillé le 1er mai.
Le 29 mai vous sera payé si vous travaillez les 22 mai et 5 juin.